

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 26 mai 2025 à 20 h30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, Mme **CAZES** Françoise, M. **VASSEUR** Marc et Mme **ROZIERES** Magalie, Mme **FROMENT** Martine et M. **DALLO** Alexandre

Excusés : M. **CANTAGREL** Michel a donné procuration à M. **BIOULAC** Yves, M. **VOLPELIER** Nicolas, M. **AFFRE** Gérard.

Absente : Mme **VILLARET** Marianne

ORDRE DU JOUR :

- Compte rendu de la dernière réunion
- Délibération pour l'attribution du maché public concernant les travaux de désimperméabilisation et aménagement d'une aire de stationnement.
- Délibération pour l'attribution du marché public concernant le projet de réhabilitation d'un habitat pour des logements locatifs.
- Délibération pour l'attribution du marché public pour la réhabilitation d'anciens garages en vue de la création de locaux associatifs.
- Délibération concernant le montant de la subvention DETR allouée pour le projet de désimperméabilisation, aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée du village et la réhabilitation d'anciens garages en locaux associatifs.
- Délibération d'attribution de la subvention DERT pour la réhabilitation d'un habitat en déshérence comprenant 2 logements avec création d'un espace de stationnement désimperméabilisé.
- Délibération pour la réalisation d'un prêt à taux fixe
- Délibération pour la réalisation d'un crédit relais
- Délibération pour l'acceptation du legs de M. **GINISTY** Pierre (parcelle AI 233).
- Délibération pour demander une subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne.
- Questions diverses.

1-Compte rendu de la dernière réunion.

Le compte rendu est adopté par l'ensemble du conseil municipal.

2- Délibération pour l'attribution du maché public concernant les travaux de désimperméabilisation et aménagement d'une aire de stationnement.

Suite à l'analyse des offres par la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 mai 2025, celle-ci propose de choisir l'entreprise qui a été jugée comme étant économiquement la plus avantageuse, eu égard aux critères de jugement définis dans le dossier de consultation.

Le conseil municipal valide le choix de la commission et retient l'entreprise SAS CONTE TP pour un montant de 204 505,20 € HT.

3- Délibération pour l'attribution du marché public concernant le projet de réhabilitation d'un habitat pour des logements locatifs.

La commission d'appel d'offres a rejeté plusieurs entreprises car les offres étaient irrégulières article L2152-2 car incomplète et ne répondant pas à l'appel à concurrence.

La prestation devait rassembler l'ensemble des opérations de réhabilitation à savoir :

Le marché est passé en **un lot global et indivisible** comprenant :

- ⇒ Démolitions/Gros Œuvre/Charpente/Couverture/Etanchéité
- ⇒ Menuiserie extérieure
- ⇒ Plâtrerie/Isolation
- ⇒ Menuiserie intérieure
- ⇒ Chape/Carrelage/Faïence
- ⇒ Electricité/Chauffage/VMC
- ⇒ Plomberie/Sanitaires

Le conseil municipal valide le choix de la commission et retient l'entreprise Construction POUGET pour un montant de 275 970 € HT.

4- Délibération pour l'attribution du marché public pour la réhabilitation d'anciens garages en vue de la création de locaux associatifs.

La commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises avec l'offre la moins disante sauf pour le lot électricité car bien loin de l'estimation.

Tableau récapitulatif des offres avant analyse des critères techniques

offre - disant

1	Gros Œuvre	Construction d'Olt			Construction d'Olt
	36 035.20 €	30 500.00 €			30 500.00 €
	variante entreprise				
2	Charpente/Couverture	Pouget	Les Couvreur du Causse		Les Couvreur du Causse
	42 965.00 €	32 800.00 €	27 841.00 €		27 841.00 €
	variante entreprise				
3	Menuiserie extérieure	Centre Alu 12	Pouget		Centre Alu 12
	26 830.00 €	27 800.00 €	41 500.00 €		27 800.00 €
	variante entreprise				
4	Plâtrerie/Isolation	ITC	Sarl SANHES	Loubière	Sarl SANHES
	15 990.00 €	24 384.50 €	18 142.00 €	26 163.25 €	18 142.00 €
	variante entreprise			16 818.38 €	
5	Chape/Carrelage	NG Chape d'Olt	Sarl SANHES		Sarl SANHES
	9 400.50 €	12 353.05 €	9 667.15 €		9 667.15 €
	variante entreprise				

6	Electricité	Electricité d'Olt			Electricité d'Olt
	9 775.00 €	20 249.00 €			20 249.00 €
	variante entreprise				
7	Plomberie/CVC				
	3 450.00 €				
	variante entreprise				
8	Peinture	GASTON			
	6 280.00 €	pas d'offre			
	variante entreprise				
9	Rejointoiement façade	Construction d'Olt			Construction d'Olt
	8 700.00 €	6 100.00 €			6 100.00 €
	variante entreprise				

159 425.70 € total estimation MOE

140 299.15 €

-19 126.55 €

offre non conforme

-12.00%

Le conseil municipal valide le travail de la commission et décide de lancer une consultation pour les lots : plomberie, peinture ainsi que pour le lot électricité.

Le conseil municipal attribue le lot 1 à l'entreprise Construction Pouget pour 30 500 € HT
le lot 2 à l'entreprise les Couvreur du Causses pour 27 841 € HT
le lot 3 à l'entreprise Centre alu 12 pour 27 800 € HT
le lot 4 à l'entreprise SARL SANHES pour 18 142 € HT
le lot 5 à l'entreprise SARL SANHES pour 9 667.15 € HT
le lot 9 à l'entreprise Construction d'Olt pour 6 100 € HT

Le conseil municipal décidera de l'attribution des autres lots après la consultation.

5- Délibération concernant le montant de la subvention DETR allouée pour le projet de désimperméabilisation, aménagement d'une aire de stationnement à l'entrée du village et la réhabilitation d'anciens garages en locaux associatifs.

Le dossier de subvention pour la DETR sur le programme de désimperméabilisation de la place du village, la création d'un parking perméabilisé à l'entrée du village et l'aménagement d'un local pour les associations de la commune a été validé par l'Etat.

Le montant attribué au titre de la DETR est de 100 000 € sur un montant prévisionnel de travaux HT de 493 610.43 € soit 20,26 % de subvention.

Le conseil municipal approuve le montant attribué au titre de la DETR.

6- Délibération d'attribution de la subvention DERT pour la réhabilitation d'un habitat en déshérence comprenant 2 logements avec création d'un espace de stationnement désimperméabilisé.

Le dossier de subvention pour la DETR sur le programme de réhabilitation d'un habitat en déshérence comprenant 2 logements avec création d'un espace de stationnement désimperméabilisé a été validé par l'Etat.

Le montant attribué au titre de la DETR est de 45 000 € sur un montant prévisionnel de travaux HT de 404 641,89 € et d'un montant de travaux subventionnable de 225 000 € HT soit 20 % de subvention.

Le conseil municipal approuve le montant attribué au titre de la DETR.

7- Délibération pour la réalisation d'un prêt à taux fixe à échéance constante.

Monsieur le Maire porte connaissance au conseil municipal de la nécessité de réaliser un prêt à taux fixe pour les 3 projets (désimperméabilisation, rénovation garages et réhabilitation bâtisse pour faire 2 logements).

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et vu le budget de la commune voté et approuvé le 26 mars 2025, décide :

Article 1 : La commune de Saint Saturnin de Lenne contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 450 000€

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : financement des travaux pour les 3 projets (désimperméabilisation, rénovation garages et réhabilitation bâtisse pour faire 2 logements).
- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt fixe à 3,98%
- Frais de dossier : 300 € < à 150 k€. Au-delà 0.20% de l'enveloppe réservée.
- Périodicité : échéance annuelle constante de 33 053.17 €

Article 3 : La commune de Saint Saturnin de Lenne s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoire sur le budget communal et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La commune de Saint Saturnin de Lenne s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Vote à l'unanimité

8- Délibération pour la réalisation d'un crédit relais

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un projet de demande d'un crédit relais, afin de financer les 3 projets (désimperméabilisation, rénovation garages et réhabilitation bâtisse pour faire 2 logements) en attendant les subventions et le FCTVA.

Article 1 : La commune de Saint Saturnin de Lenne contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un crédit relais de 500 000€

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : financement des travaux pour la désimperméabilisation, rénovation garages et réhabilitation bâtisse pour faire 2 logements.
- Durée : 24 mois

- Taux d'intérêt variable : 2,95 % indexé sur l'Euribor 3 mois instantané flooré + marge de 0,90 % soit à ce jour : 2,95 %
- Périodicité du paiement des intérêts : trimestrielle par la procédure du débit d'office.
- Frais de dossier : 300 € < à 150 k€. Au-delà 0.20% de l'enveloppe réservée.

Article 3 : La commune de Saint Saturnin de Lenne s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoire sur le budget communal et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

Article 4 : La commune de Saint Saturnin de Lenne s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 5 : le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.
Vote à l'unanimité.

9- Délibération pour l'acceptation du leg de M. GINISTY Pierre (parcelle AI 233).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de M. GINISTY Pierre de léguer à la commune de Saint Saturnin de Lenne la parcelle AI 233, sur laquelle a été édifié une statue de Jeanne D'ARC, par son grand-oncle. Les conditions sont d'entretenir la propriété, la statue et de ne pas la déplacer. Les coûts de cette donation seront divisés en deux à savoir 475€ pour la provision sur frais d'acte de délivrance et d'attestation immobilière pour la commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

10- Délibération pour demander une subvention à l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Désimperméabilisation de la place du Pré de la Clastre, de la rue des Thermes, du stationnement de la rue du Bousquet, avec renaturation en pieds de mur afin d'implanter des plantes décoratives pérennes ; ainsi que le projet de désimperméabilisation et renaturation du hameau de la Roque Valzergues comprenant la rue du Pourtalas, un stationnement en contrebas du site et le retraitement de la rue principale du hameau afin de la renaturer de part et d'autre afin d'améliorer l'infiltration des eaux de pluie, réduire le ruissellement et embellir l'espace public.

Cette présentation fait suite aux différentes réunions et exposés relatifs à ce projet.

Le Maire indique que le coût global de cette opération s'élève à 409 000 € selon les estimations établies par le Maître d'œuvre FRAYSSINET CONSEIL (Séverac le Château).

Le Maire fait part de l'estimatif, à date, des financements qu'il serait possible de mobiliser pour la réalisation de cette opération :

- DETR : 41 500 € correspondant à la quote-part de la subvention octroyée par l'Etat d'un montant de 100 000 € pour l'ensemble du projet de réhabilitation de la place du Pré de la Clastre, incluant la réalisation des locaux sociaux [soit (100 000 € / 493 000 €) x 203 000 €].
- Conseil Départemental : 30 750 € correspondant à 15 % du montant du projet de la Place du Pré de la Clastre. Ce taux est celui pratiqué pour l'année 2025 auprès des collectivités locales qui sont soutenues dans le cadre de leurs projets d'aménagement.

- LEADER : 30 000 € correspondant aux discussions en cours avec le PNRGC en vue de boucler le financement de l'opération de désimperméabilisation du Pré de la Clastre.

Afin de pouvoir finaliser le projet dans des conditions acceptables financièrement par la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une subvention d'un montant de 204 500 €, correspondant à 50 % de l'enveloppe globale de 409 000 € pour l'ensemble des investissements relatifs à la désimperméabilisation ou la renaturation de l'espace public.

Après discussion, le Conseil Municipal arrête la délibération suivante :

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments du dossier présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser le projet et donne tout pouvoir au Maire pour engager toutes les démarches en vue de sa réalisation.

En particulier, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de 204 500 € auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à réaliser toutes les démarches afférentes à cet effet.

11- Questions diverses.

Mme ROZIERES Magalie informe le conseil que le portail du cimetière a besoin d'être repeint.

Après avoir demandé à M. VASSEUR Marc de sortir de la salle, M. le Maire propose au conseil municipal de racheter la voiture de M. VASSEUR au prix de 1000 €. En effet, Monsieur VASSEUR réalise de nombreux travaux gracieusement pour la municipalité et jusqu'à présent, a mis également son véhicule personnel à disposition de la municipalité pour les aspects logistiques (port du matériel, des matériaux, trajets sur les lieux de travail, achats à Saint Geniez ou Rodez, ...) en regard des différents chantiers sur lesquels il s'est investi. Aujourd'hui, ce véhicule est entièrement dédié à cet usage. Monsieur VASSEUR a donc proposé à la municipalité de l'acquérir afin d'en disposer librement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise en ce sens.

Séance levée à 22h00

The image shows seven handwritten signatures in black ink, arranged in two rows. The top row contains four signatures, and the bottom row contains three. The signatures are stylized and cursive, typical of official documents. The first signature in the top row is the most legible, appearing to be 'C. ROZIERES'. The other signatures are more abstract and difficult to decipher.